

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE, DU PARLEMENT DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND DU 26 MAI 2019

Convocation des témoins des bureaux avec vote automatisé/électronique.

Madame, Monsieur,
Rue, n°
à

Loi électorale

Franchise de port

Le président du bureau principal de canton

FORMULE ACF/8bis (verso)

CANTON ELECTORAL :

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE, DU PARLEMENT DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE ET DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND DU 26 MAI 2019

Madame, Monsieur,
.....
Rue, n°.....
Commune

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 28 de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen et à l'article 131 du Code électoral, vous avez été désigné(e) par Madame, Monsieur.....
....., candidats de la liste n° comme témoin titulaire / témoin suppléant (1) pour siéger au bureau n°, le dimanche à, rue, n°

Je vous prie d'être présent(e) pour heures, muni(e) de la présente lettre, de votre convocation à l'élection ainsi que de votre carte d'identité.

Le Président du bureau principal de canton,

Un candidat de la liste n°,

N.B. a. En cas d'empêchement, veuillez prévenir immédiatement un des candidats susmentionnés de ladite liste.

b. Les témoins votent dans le bureau où ils remplissent leur mandat. Ils doivent à cette fin être électeur dans la circonscription électorale du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

(1) Biffer la mention inutile.